

Publication sous embargo jusqu'au mardi 27 février 17h

Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires

Insee Références réalisé en partenariat avec le **Service de la Statistique et de la Prospective** du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Dossier de presse

VUE D'ENSEMBLE

Un panorama de l'agriculture en France

DOSSIER 1

1970-2020 : des exploitations agricoles moins nombreuses, plus grandes et davantage spécialisées que les territoires

DOSSIER 2

Les exploitations agricoles biologiques : des structures plus petites et économiquement plus performantes à taille donnée

DOSSIER 3

Entre 2009 et 2019, la part du budget alimentaire des ménages consacrée aux produits carnés recule

DOSSIER 4

L'agriculture face aux enjeux environnementaux

FICHES THÉMATIQUES

27 fiches thématiques organisées en 4 catégories :

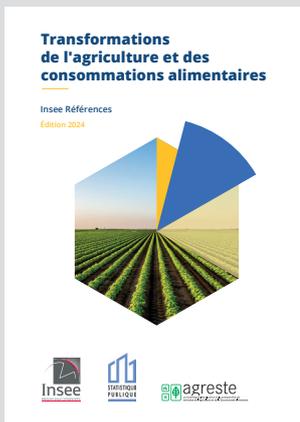
- Économie du secteur agricole et agroalimentaire
- Transformations du monde agricole
- Évolution de la consommation alimentaire
- Enjeux environnementaux



Bureau de presse de l'Insee

bureau-de-presse@insee.fr

01 87 69 57 57



La France est le **premier producteur agricole européen** et le deuxième producteur pour la pêche maritime. Le **commerce extérieur** des produits agricoles bruts et transformés reste structurellement **excédentaire**, même si le solde des échanges avec les seuls pays de l'Union européenne est devenu déficitaire depuis 2015.

L'emploi agricole et les exploitations poursuivent leurs transformations. **L'emploi agricole continue de diminuer** en France pour atteindre 2,7 % de l'emploi total en 2022. Les exploitants constituent toujours la majorité de l'emploi agricole, mais l'emploi familial dans les exploitations diminue au profit des salariés non familiaux. Par ailleurs, **les exploitations sont moins nombreuses mais plus grandes et plus spécialisées**. Les modes de production évoluent eux aussi, avec notamment une **augmentation des surfaces cultivées en agriculture biologique** (près de 11 % de la surface agricole utilisée en 2022).

Les **résultats économiques** des exploitations agricoles sont particulièrement **sensibles aux aléas naturels et au contexte géopolitique et économique international**. Les prix à la production notamment sont volatils, ce qui influe sur ce que rapporte la production vendue, mais aussi sur les prix d'achats des consommations intermédiaires (alimentation animale, énergie, etc.) nécessaires à la production agricole. Les situations économiques des exploitants agricoles sont très diverses. **Les résultats agricoles varient en effet fortement selon les années et selon les spécialisations de la production**. Les autres sources de revenus du ménage peuvent en partie atténuer la volatilité des bénéfices économiques tirés de l'activité agricole et les écarts entre spécialisations, mais une grande disparité de niveau de vie demeure parmi les ménages agricoles. En 2020, en prenant en compte l'ensemble du revenu disponible du ménage, **16 % des personnes résidant dans un ménage comprenant au moins un exploitant agricole vivent sous le seuil de pauvreté monétaire**, contre 14 % dans l'ensemble de la population. Ce taux dépasse 20 % dans certaines orientations (maraîchage, ovins-caprins, bovins viande...).

 p. 9

Définitions :

L'**excédent brut d'exploitation** (EBE) est la somme de la valeur ajoutée (production diminuée des consommations intermédiaires) et des subventions d'exploitation de laquelle on déduit les charges salariales, les impôts et les charges de fermage. Il permet de rémunérer les exploitants, rembourser les annuités d'emprunts et constituer une réserve pour l'autofinancement.

Les **ménages d'exploitants agricoles** regroupent les exploitants agricoles et l'ensemble des personnes qui résident habituellement avec eux dans le même logement.

Les **revenus agricoles** correspondent aux bénéfices agricoles, qui peuvent également être des déficits (revenus agricoles négatifs).

Le **revenu disponible d'un ménage** comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs (comme l'impôt sur le revenu).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC, qui vaut 1 pour le premier adulte, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 et celles de moins de 14 ans pour 0,3). Le niveau de vie médian est celui au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant en dessous.

Une personne est considérée comme **pauvre** lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des résidents en France. Il s'agit de pauvreté dite monétaire, car appréhendée à partir des revenus financiers.



La France est le premier producteur agricole européen

Avec 88,2 milliards d'euros de productions animale et végétale, soit 18 % de la production de l'Union européenne, la France est le **premier producteur européen de produits agricoles bruts**, devant l'Allemagne (14 %), l'Espagne et l'Italie (12 %). Le chiffre d'affaires de la **pêche** maritime s'élève à 1,3 milliard d'euros en 2021, **au deuxième rang de l'UE** derrière l'Espagne. En matière d'industrie agroalimentaire (IAA), avec un chiffre d'affaires de 388,8 milliards d'euros en 2021, la France se situe au deuxième rang de l'UE derrière l'Allemagne.

Le solde des échanges commerciaux entre la France et l'étranger, tous produits confondus, est déficitaire. Le solde des **échanges commerciaux agroalimentaires** est quant à lui structurellement **excédentaire** (10,2 milliards d'euros

en 2022). C'est le troisième secteur économique présentant l'excédent commercial le plus élevé, derrière celui de l'industrie aéronautique et spatiale (23,5 milliards d'euros) et celui de la chimie, des parfums et cosmétiques. Le solde des échanges commerciaux des produits agricoles bruts (4,7 milliards d'euros en 2022), et plus encore le solde des échanges de produits transformés (5,5 milliards d'euros), sont structurellement excédentaires. Concernant les produits bruts, les échanges de céréales et d'animaux vivants sont excédentaires. Le solde des produits transformés est quant à lui très fortement excédentaire pour les boissons, surtout pour les vins et spiritueux, ainsi que pour les produits laitiers (notamment les fromages).

p. 9

Solde des échanges commerciaux des produits agricoles bruts et transformés depuis 2000

en millions d'euros

Produits agricoles	2000	2010	2020	2021	2022
Céréales, oléoprotéagineux, légumes et autres cultures non permanentes	3 094	5 364	5 232	5 349	9 583
Fruits, plantes à boissons et autres cultures permanentes, plants	-1 475	-4 374	-4 617	-5 212	-5 618
Produits de l'élevage (animaux vivants, œufs, miel, etc.)	983	1 804	1 736	1 716	1 857
Produits sylvicoles	96	215	215	279	357
Pêche et aquaculture	-543	-1 185	-1 102	-1 334	-1 456
Ensemble des produits agricoles bruts	2 156	1 823	1 464	798	4 723
Viandes et préparations à base de viande	780	-558	-1 101	-1 284	-2 727
Produits préparés de la pêche	-1 574	-2 496	-3 085	-3 328	-4 226
Fruits et légumes	-1 097	-1 971	-3 292	-3 319	-3 667
Huiles et graisses	-1 496	-2 094	-2 012	-2 249	-2 813
Produits laitiers	1 947	2 889	2 961	2 920	2 340
Produits des céréales	677	917	392	630	630
Boulangerie-pâtisserie et pâtes	-262	-341	-377	-145	-154
Autres produits alimentaires	1 285	828	-41	-652	-647
Aliments pour animaux	654	1 032	1 194	1 384	1 679
Boissons	7 337	8 606	11 341	14 637	16 028
Tabacs	-1 112	-1 172	-1 292	-1 210	-955
Ensemble des produits agricoles transformés	7 139	5 640	4 689	7 384	5 488

p : données provisoires.

Note : Les produits agricoles sont répertoriés selon la nomenclature CPF (Classification des produits française).

Lecture : Le solde des échanges commerciaux des produits agricoles bruts s'élève à 4 695 millions d'euros en 2022, celui des produits transformés à 5 620 millions d'euros.

Sources : Douanes, calcul SSP ; Agreste, extrait du Graph'Agri 2023.



Un secteur économique exposé à de nombreux aléas

Les **volumes agricoles produits** sont sensibles aux **conditions climatiques**. Cela a été le cas par exemple en 2016 pour le blé, avec une forte chute des rendements et donc de la production, du fait de conditions préjudiciables au développement du blé et favorables à celui des maladies (températures excessives en automne et précipitations excessives au printemps).

Le secteur agricole est aussi exposé à une **forte volatilité des prix**. Le **prix des intrants** utilisés dans la production

agricole dépend fortement des conditions météorologiques et géopolitiques, dans une économie agricole fortement internationalisée.

Les **prix à la production** des produits agricoles, mesurés par les prix **auxquels les exploitants agricoles vendent leurs produits** au premier acheteur (coopératives, etc.), sont eux aussi **très volatils**. Ils évoluent en fonction des coûts nécessaires à la production, mais aussi de la demande et du contexte géopolitique.

p. 11



Résultats économiques des exploitations agricoles : très variables d'une année à l'autre et selon les orientations de production

Les **résultats économiques** des exploitations agricoles **dépendent** donc fortement des **contextes météorologiques et géopolitiques** : l'excédent brut d'exploitation (EBE), qui reflète la capacité de l'entreprise à générer des ressources du seul fait de son activité agricole, évolue ainsi fortement selon les années. Il varie fortement selon la taille de l'exploitation et

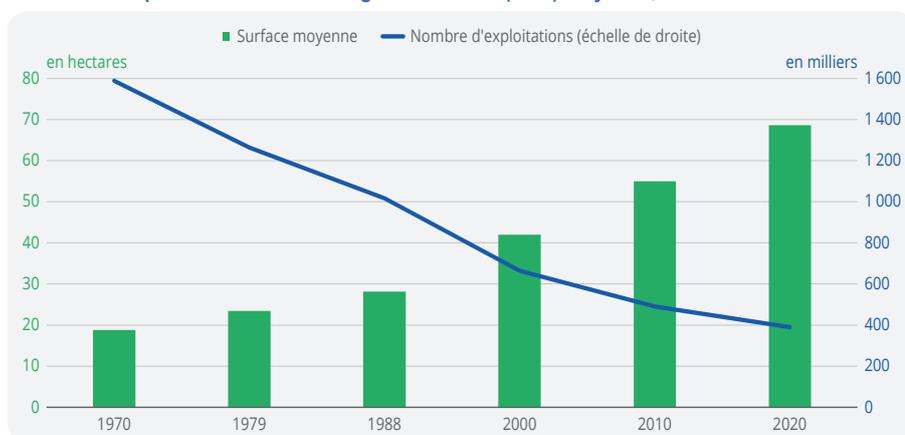
sa spécialisation. Les résultats économiques des exploitations agricoles, certes volatils, sont plus élevés dans les grandes exploitations, et en général, pour les exploitations spécialisées dans la production de grandes cultures (notamment céréales et oléoprotéagineux).

p. 12



Des exploitations moins nombreuses et de plus en plus grandes, et des structures d'entreprise qui ont évolué

Nombre d'exploitations et surface agricole utilisée (SAU) moyenne, selon les années



En 2020, 390 000 exploitations ont été recensées en France métropolitaine, contre 490 000 en 2010 et 664 000 en 2000. Leur surface agricole utilisée s'élève à 69 ha en moyenne, contre 55 ha en 2010 et 42 ha en 2000.

Note : La surface considérée est la surface agricole utilisée (SAU).
Lecture : En 2020, les 390 000 exploitations agricoles de France métropolitaine ont en moyenne une surface (SAU) de 68,6 hectares.

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste, Recensements agricoles.

Les **exploitations ont tendance à davantage se spécialiser**. Les exploitations en polyculture-polyélevage continuent ainsi leur décline : 10 % des exploitations en 2020 contre 12 % en 2010 et 15 % en 2000. La spécialisation en grandes cultures s'accroît : 29 % des exploitations en 2020 contre 24 % en 2010, suivie par la viticulture. Les exploitants sont plus âgés et la question de la succession se pose. 27 % des exploitations ont au moins un exploitant de 60 ans ou plus, et parmi elles, un tiers des exploitants ne savent pas encore ce que deviendra leur exploitation. Reprendre la ferme des parents reste la situation la plus fréquente, par rapport à l'installation hors cadre familial, mais elle baisse en importance.

La part de l'emploi dans l'agriculture continue de diminuer : 2,7 % de l'emploi total en équivalent temps plein (ETP) en 2022 contre 3,4 % en 2010.

La part de l'emploi dans les IAA a baissé également sur longue période. Depuis 2000, il représente entre 2,2 % et 2,4 % de l'emploi total.

L'emploi agricole s'est aussi transformé. Les exploitants continuent de fournir la plus grande part du travail agricole (60 % des ETP en 2020 comme en 2010), tandis que l'emploi familial, fréquent dans les exploitations, diminue au profit de salariés permanents non familiaux. **Les ménages agricoles sont donc de moins en moins composés uniquement de personnes travaillant sur l'exploitation** ou ayant une activité agricole, ce qui permet de diversifier les sources de revenus. Le travail saisonnier est important en agriculture, notamment en viticulture, en arboriculture, maraîchage et horticulture.

p. 13



Les pratiques culturales face aux enjeux de la transition écologique

Les agriculteurs s'engagent de plus en plus vers des **pratiques agricoles plus soucieuses de l'environnement**. 36 000 exploitations sont certifiées à **Haute Valeur Environnementale** en 2023 et plus de 60 000 exploitations (soit 14 % des exploitations) sont engagées en **agriculture biologique** (un nombre multiplié par 2,5 en 10 ans). La part de

la surface agricole conduite en agriculture biologique augmente et représente 10,7 % de la surface agricole utilisée en 2022. La gestion de l'eau, plus globalement l'adaptation des cultures et pratiques face aux conséquences du changement climatique sont également un enjeu important des années à venir pour l'agriculture.

p. 15



Un peu plus de 20 % des dépenses de consommation des ménages sont consacrées à l'alimentation

Les ménages consacrent en moyenne un peu plus de **21 % de leurs dépenses de consommation** à l'achat de produits alimentaires. Cette proportion est relativement stable depuis la fin des années 1990. La structure des dépenses de consommation à domicile par grands groupes de produits a évolué lentement ces dix dernières années. **La viande** (y compris plats préparés) **représente toujours le principal poste** de dépenses en produits alimentaires pour la consommation à domicile, pesant pour 19 % du budget alimentaire des ménages en 2022 (en diminution en dix ans au profit des « pains et céréales », des légumes et des fruits).

Le choix des produits dans chaque catégorie alimentaire est assez sensible au prix. Le porc reste la viande la plus consommée, mais en 2022, le poulet a dépassé la consommation de viande bovine. Dans un contexte de forte inflation, les ménages ont privilégié des viandes moins onéreuses. Mi-2023, la moitié des ménages disent avoir changé leurs habitudes alimentaires sur un an du fait de l'inflation : ils ont changé de gamme de produits (17 %), ont consommé moins (14 %), ou ont diversifié les lieux d'achat (12 %).

p. 16



Revenus et niveau de vie des ménages des exploitants agricoles : forte dispersion selon les spécialisations de production, mais aussi au sein d'une même spécialisation

Au sein des ménages d'exploitants agricoles, **l'activité agricole n'est pas la seule source de revenus des exploitants et de leur famille**. Un tiers du revenu disponible de ces ménages est tiré de l'exploitation agricole. 45 % provient d'autres revenus d'activité professionnelle (autres membres du ménage notamment), 22 % de revenus du patrimoine (terres louées par exemple) et 15 % de pensions (notamment de retraites).

Une personne sur deux résidant dans un ménage d'exploitants agricoles a un niveau de vie inférieur à 22 800 euros en 2020, un niveau proche de celui de l'ensemble de la population. **Les niveaux de vie varient fortement selon les ménages** : en 2020, 10 % ont un niveau de vie inférieur à 10 900 euros par UC et 10 % un niveau de vie supérieur à 44 600 euros par UC. **16 % des personnes résidant dans un ménage**

d'agriculteurs sont en situation de pauvreté monétaire.

L'ensemble des **ressources des ménages des exploitants et les taux de pauvreté monétaire varient fortement selon la spécialisation et la taille des exploitations**. Le taux de pauvreté monétaire est le plus élevé chez les ménages avec un exploitant spécialisé dans l'élevage d'ovins-caprins, de bovins viande, ou dans le maraîchage et l'horticulture. Le niveau de vie des ménages d'exploitants agricoles varie également au sein de chaque spécialisation. Parmi les ménages comprenant un exploitant exerçant dans le maraîchage ou l'horticulture, la dispersion des niveaux de vie est particulièrement forte, c'est-à-dire qu'il y a aussi bien des ménages pauvres que des ménages en haut de l'échelle des niveaux de vie.

Niveau de vie et pauvreté monétaire des ménages d'exploitants agricoles selon la spécialisation de l'exploitation (OTEX) en 2020

Orientation technico-économique des exploitations agricoles (Otex)	Niveau de vie (en euros)			Rapport interdécile D9/D1	Taux de pauvreté monétaire
	1 ^{er} décile (D1)	Médiane	9 ^e décile (D9)		
Viticulture	12 700	27 100	58 300	4,6	11,5
Grandes cultures	12 300	25 700	51 200	4,2	12,2
Porcins, volailles	11 900	23 900	45 400	3,8	13,5
Bovins lait	11 500	22 000	36 900	3,2	15,1
Fruits, autres cultures permanentes	10 400	23 700	48 700	4,7	17,6
Polyculture, polyélevage	10 400	22 300	41 400	4,0	17,7
Bovins mixte	10 700	20 800	35 200	3,3	17,8
Bovins viande	9 700	19 500	33 600	3,5	21,5
Ovins, caprins, autres herbivores	9 100	19 600	35 500	3,9	23,6
Maraîchage, horticulture	8 900	20 600	48 900	5,5	24,9
Ensemble des ménages agricoles	10 900	22 800	44 600	4,1	16,2

Lecture : Parmi les personnes vivant dans un ménage agricole dont l'exploitant est spécialisé en maraîchage ou horticulture, les 10 % les moins aisés ont un niveau de vie en 2020 inférieur à 8 900 euros par unité de consommation (UC), tandis que les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 48 900 euros par UC.

Champ : France métropolitaine, personnes des ménages fiscaux ayant un revenu disponible positif en 2020 et dont au moins un membre est exploitant au sens du recensement agricole.

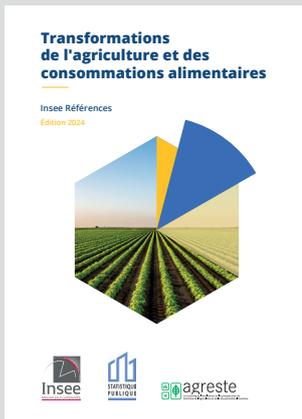
Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Dans les ménages sur de très petites exploitations, le niveau de vie est plus élevé que dans les petites, avec une composition des ressources très différente : seulement 5 % du revenu disponible provient des bénéficiaires agricoles contre 22 % pour les ménages sur de petites exploitations, et la part

des pensions et retraites y est en revanche bien plus élevée : 33 % contre 16 %. Plus âgés, les exploitants agricoles dans ces ménages ont vraisemblablement conservé une activité agricole de faible ampleur en complément d'autres revenus d'activité ou de pensions de retraite. p. 17

1970-2020 : des exploitations agricoles moins nombreuses, plus grandes et davantage spécialisées que les territoires

FICHE PRESSE • Février 2024



Depuis le milieu du XXe siècle, les exploitations agricoles françaises ont été fortement restructurées. **Leur nombre a diminué tandis que leur superficie moyenne s'est accrue et leur spécialisation accentuée.** La surface agricole utilisée est aujourd'hui inégalement répartie entre les exploitations : 5 % d'entre elles en utilisent 25 %. Toutefois, ces inégalités ne se sont pas renforcées ces dernières décennies. À l'inverse, **la concentration de la main-d'œuvre s'est accentuée** : 25 % des exploitations mobilisent à elles seules 61 % de la main-d'œuvre agricole, contre 49 % en 1970. Par ailleurs, les exploitations poursuivent leur spécialisation : 35 % d'entre elles n'ont qu'une seule production économiquement significative, contre 19 % en 1988. La diversité des productions des territoires, qui s'observe encore, n'est plus le résultat d'exploitations elles-mêmes diversifiées, comme c'était le cas auparavant. Elle découle désormais d'**unités de production très spécialisées** mais dans des productions distinctes.

 p. 23

Définitions et méthode :

La production brute standard (PBS) est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et les rendements d'une année donnée. Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent, hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque c'est possible. Ces coefficients sont volontairement structurels, calculés en moyenne sur cinq années.

La surface agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.).

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Pour analyser la spécialisation ou la diversification économique des exploitations, celles-ci ont été considérées comme étant la combinaison de 18 ateliers différents comme par exemple l'arboriculture, le maraîchage ou les grandes cultures standard (pour la production végétale) ou encore les bovins laitiers, les veaux de boucherie, les poules pondeuses ou les volailles de chair (pour la production animale).

 p. 33



Des exploitations agricoles moins nombreuses et plus vastes

Entre 1970 et 2020, le nombre d'exploitations a été divisé par 4 en France métropolitaine, pour s'établir à 389 800. Si la baisse du nombre d'exploitations est continue depuis 50 ans, elle s'atténue progressivement pour arriver à -2,3 % par an sur la période 2010-2020. La SAU moyenne, elle, est passée de 19 à 69 hectares entre 1970 et 2020. En 2035, si les tendances en matière de création, de disparition

et d'agrandissement des exploitations observées entre 2011 et 2021 se maintiennent, la France métropolitaine pourrait ne plus compter que 274 600 exploitations agricoles, soit une baisse de 30 % par rapport à 2020.

Par ailleurs, en 2035, la part des exploitations de 100 ha ou plus s'élèverait alors à 36 % des exploitations (26 % en 2020), alors que celle de moins de 20 ha descendrait à 30 % (38 % en 2020).

 p. 23



Une surface agricole utilisée (SAU) inégalement répartie entre les exploitations

En 2020, 25 % des exploitations

- ont une superficie < à 5 ha
- représentent 1 % de la SAU nationale

En 2020, 5 % d'exploitations

- ont une superficie > à 214 ha
- totalisent 25 % de la SAU

Les inégalités de répartition sont restées globalement stables au cours du temps.

Part de la SAU nationale du quart des exploitations les plus grandes

1970	66 %
2020	68 %

Le coefficient de Gini des surfaces agricoles utilisées par les exploitations est passé de 0,57 en 1970 à 0,6 en 2022 et traduit une distribution inégale mais stable dans le temps.

p. 25



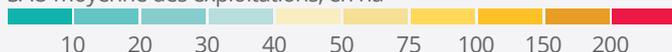
Un accroissement de la superficie des exploitations sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine

Au fil des décennies, la SAU moyenne croît dans tous les territoires et dépasse presque partout 40 ha en 2020, y compris dans les régions d'élevage (Grand Ouest, Auvergne, Rhône-Alpes, Franche-Comté). Ceci résulte vraisemblablement de la simplification des tâches d'alimentation des animaux et de traite des animaux laitiers qui a favorisé l'augmentation de la taille des troupeaux et des surfaces prises en charge par les

éleveurs. Par ailleurs, la conversion de certaines exploitations d'élevage à la production céréalière a probablement contribué à l'accroissement de la SAU moyenne de ces territoires. En 2020, seuls les territoires viticoles et arboricoles (vignobles champenois, alsacien et bordelais ; vallée du Rhône ; pourtour méditerranéen) font exception et présentent une SAU moyenne inférieure à 40 ha.

Surface agricole utilisée (SAU) moyenne par exploitation de 1970 à 2020

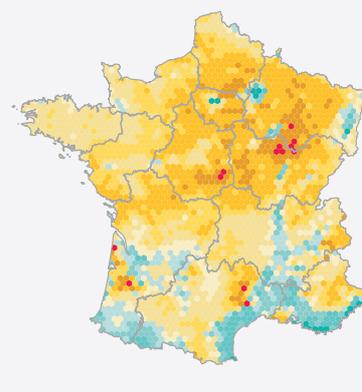
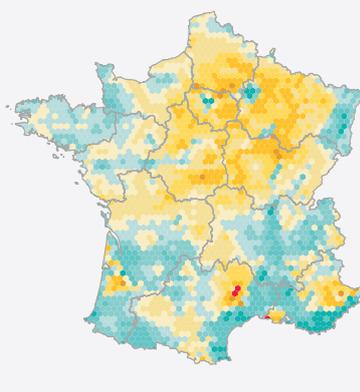
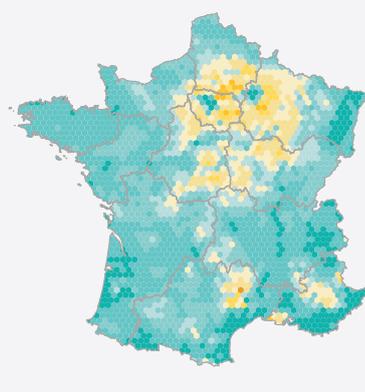
SAU moyenne des exploitations, en ha



a. 1970

d. 2000

f. 2020



Lecture : En 2020, sur une majorité des terroirs de la Bretagne, la SAU moyenne des exploitations est comprise entre 50 et 75 ha, contre moins de 20 ha en 1970.

Champ : France métropolitaine, toutes exploitations agricoles.

Source : Agreste, recensements agricoles de 1970 à 2020.

p. 26



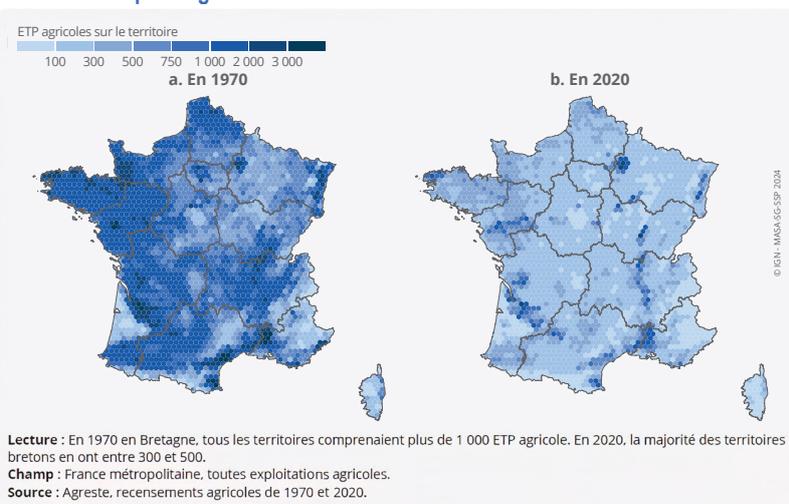
Des emplois de plus en plus concentrés dans un petit nombre d'exploitations et de territoires

À l'inverse de la SAU, la **concentration de l'emploi** (chefs d'exploitation, co-exploitants, salariés hors prestations) dans un petit nombre d'exploitations **s'accroît au fil du temps**.

	25 % des exploitations concentrent :	25 % de la main d'œuvre est concentrée dans :	Coefficient de Gini
1970	49 % de la main d'œuvre	9 % des exploitations	0,38
2020	61 % de la main d'œuvre	4 % des exploitations	0,52

Cette augmentation des inégalités de répartition de la main-d'œuvre résulte surtout d'un **accroissement de l'emploi au sein des exploitations qui mobilisent le plus de main d'œuvre**.

Nombre d'emplois agricoles



En 1970, les emplois agricoles en équivalents temps plein (ETP) étaient répartis de façon plutôt homogène, quoique moins densément dans les régions de grandes cultures.

En 2020, les emplois agricoles en équivalents temps plein (ETP) sont concentrés sur un petit nombre de territoires : régions d'élevage de l'Ouest et régions viticoles et arboricoles (vignobles champenois, alsacien et bordelais ; vallée du Rhône ; pourtour méditerranéen).

p. 27



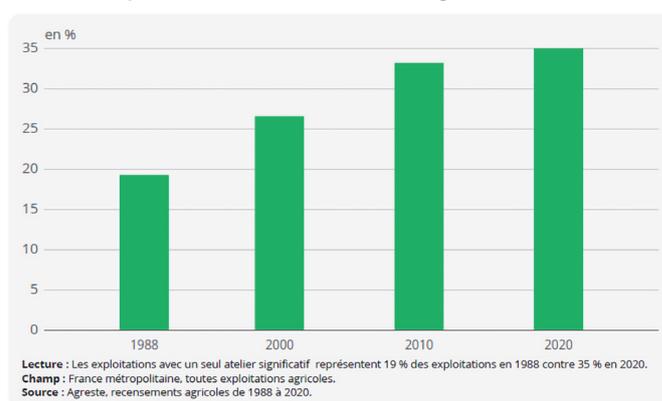
Des exploitations de plus en plus spécialisées

Les agriculteurs se sont progressivement spécialisés sur un petit nombre de productions. Dans les années 50, la plupart des exploitations étaient en polyculture et/ou polyélevage. Leur part chute à moins de 20 % des unités de production en 1988 et à peine plus de 10 % en 2020.

En 2020, 35 % des exploitations de France métropolitaine concentrent leur production sur un seul atelier significatif (généralisant au moins 97,5 % de la production brute standard), contre seulement 19 % en 1988. Parmi ces exploitations, la part de la filière viticole diminue (33 % en 2020, contre 42 % en 1988) au profit des exploitations produisant des grandes cultures (26 % en 2020, contre 21 % en 1988) ou des fourrages sans production animale (12 % en 2020, contre 7 % en 1988).

p. 28

Part des exploitations avec un seul atelier significatif de 1988 à 2020



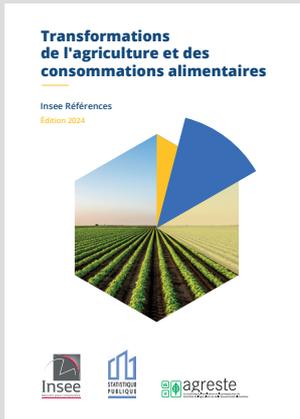
Le maintien d'une diversité territoriale, malgré des exploitations très spécialisées

La diversité de la production à travers les différents territoires de France métropolitaine reste stable au fil du temps. Cette diversité ne résulte plus, comme jusqu'à la fin des années 1980, d'exploitations

elles-mêmes diversifiées. Désormais, la diversité territoriale des productions résulte d'exploitations très spécialisées, mais dans des productions distinctes. p. 30

Les exploitations agricoles biologiques : des structures plus petites et économiquement plus performantes à taille donnée

FICHE PRESSE • Février 2024



En 2020, les exploitations en agriculture biologique (AB) ont une **taille moyenne inférieure** aux exploitations en agriculture conventionnelle. Elles recourent souvent à des **circuits courts** de commercialisation (une sur deux), notamment à la vente directe de leur production (une sur dix).

De plus petite taille, les exploitations en agriculture biologique perçoivent toutefois un **niveau moyen d'aides par structure presque équivalent** à celui perçu en agriculture conventionnelle, grâce aux subventions spécifiques au secteur biologique. En dépit d'un **endettement plus élevé** en moyenne (les dirigeants étant notamment plus jeunes), les exploitations bio affichent généralement un **niveau de rentabilité économique équivalent** aux structures en mode conventionnel.

Quatre filières agricoles concentrent 42 % des exploitations AB : maraîchage de plein air, viticulture, élevages de bovins lait et élevages de poules pondeuses. Parmi celles-ci, les **résultats économiques rapportés à l'unité de production** (hectare, vache, poule), en 2020, sont bien souvent **supérieurs** en agriculture biologique, mais **les résultats par exploitant non salarié ne le sont pas toujours**, car les exploitations biologiques sont souvent de taille plus petite.

 p. 35

Définitions et méthode

Champ de l'étude : France métropolitaine, exploitations au régime fiscal des bénéficiaires réels agricoles, hors exploitations en cours de conversion au bio et exploitations mixtes (bio et conventionnel) ; l'étude porte sur 201 500 exploitations dont 17 800 totalement converties au bio et 183 700 totalement conventionnelles, soit un peu plus de la moitié des exploitations.  p. 36

Définitions (agriculture biologique ; conventionnelle ; production brute standard ; excédent brut d'exploitation ; rentabilité économique...)  p. 44

Aides directes à l'agriculture biologique  p. 38



Des exploitations biologiques plus petites, commercialisant davantage en circuits courts et des chefs d'exploitation plus jeunes

Les exploitations totalement converties à l'AB sont **généralement de plus petite taille** que les structures conventionnelles. D'une surface agricole utilisée moindre, leur production brute standard (PBS) atteint en moyenne 192 060 euros, contre 242 350 euros en conventionnel. 41 % des exploitations totalement converties à l'AB sont des petites structures (PBS inférieures à 100 000 euros), contre 30 % des exploitations conventionnelles.

Des chefs d'exploitations en agriculture biologique plus jeunes et commercialisant davantage en circuits courts

	Agriculture conventionnelle	Agriculture biologique 
 Part des exploitants de moins de 45 ans	30 %	37 %
 Vente en circuits courts	19 %	51 %
 dont vente directe	4 %	9 %

Source : Agreste, recensement agricole 2020 - AGRFIN 2020.

 p. 35



Des subventions spécifiques à l'agriculture biologique mais un soutien économique apporté par les aides équivalent à celui du conventionnel

Bien que plus petites, les exploitations en agriculture biologique perçoivent un **niveau moyen d'aides par structure presque équivalent** à celui en conventionnel : 35 420 euros contre 35 830 euros. Ce résultat s'explique par les aides spécifiques à l'agriculture biologique (en moyenne un peu moins de 6 500 euros par structure). Sans les subventions, 23 % des

exploitations biologiques seraient déficitaires, une proportion identique à celle observée parmi les exploitations conventionnelles. À 44 %, le poids des subventions dans l'excédent brut d'exploitation (EBE) est également identique dans les deux modes de production.

p. 38



Deux modes de production aux rentabilités économiques équivalentes, avec un niveau d'endettement légèrement plus élevé en agriculture biologique

En 2020, le rapport de l'EBE au nombre d'équivalents temps plein non salariés (ETP non salarié) permet de mesurer un **revenu brut agricole par exploitant** qui, toutes filières confondues, **est favorable de 3 % à l'agriculture conventionnelle**. Bien que nettement plus petites, les exploitations en agriculture biologique dégagent finalement un revenu par exploitant non salarié qui n'est que légèrement inférieur à celui de l'agriculture conventionnelle. Le **taux d'endettement** (poids des dettes sur le total du

passif) est supérieur en moyenne de 4 points dans les filières biologiques (67 % contre 63 %), en lien sans doute avec l'installation plus récente des chefs d'exploitation, plus jeunes, et donc avec un endettement plus élevé au début de cycle de l'entreprise. La **rentabilité économique** (EBE rapporté aux capitaux permanents engagés dans l'exploitation) est similaire entre les exploitations en agriculture biologique (23 %) et celles en conventionnelle (24 %).

Comparaisons selon les modes de production en 2020

Caractéristiques	Exploitations Agriculture conventionnelle	Exploitations Agriculture biologique
PBS moyenne (en euros)	242 352	192 062
Proportion de petites structures (PBS < 100 000 euros) (en %)	30,5	40,7
Proportion de formes sociétaires (en %)	60,9	63,0
Proportion de structures en vente directe (en %)	4,3	8,6
EBE moyen / ETP non salarié (en euros)	66 492	64 603
Montant moyen de subvention par exploitation (en euros)	35 830	35 420
Taux d'endettement (en %)	63,1	66,6
Rentabilité économique (en %)	24,4	23,3

Lecture : En 2020, 30,5 % des exploitations conventionnelles ont une production brute standard (PBS) moyenne inférieure à 100 000 euros, contre 40,7 % pour les exploitations totalement engagées en agriculture biologique.

Champ : France métropolitaine, exploitations au régime fiscal des bénéfices réels agricoles (BRA), hors exploitations en cours de conversion au bio et exploitations mixtes (bio et conventionnel).

Source : Agreste, recensement agricole 2020 - AGRFIN 2020.

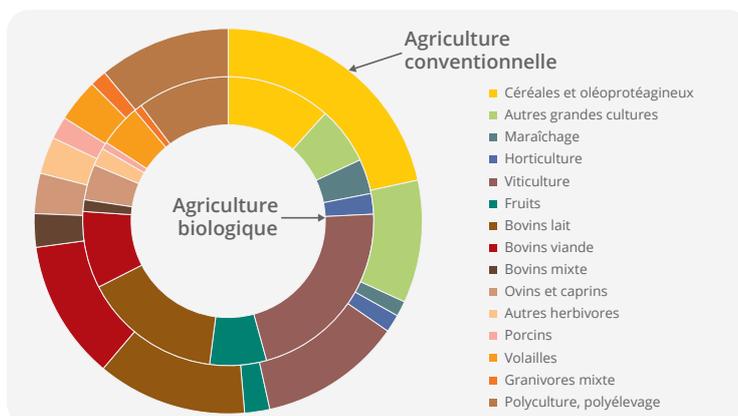
p. 38



La présence de l'agriculture biologique dans les différentes filières

Les exploitations biologiques ne sont pas orientées vers les mêmes filières de production que les structures conventionnelles. Une analyse plus approfondie est conduite pour quatre filières agricoles avec une forte présence des structures totalement en agriculture biologique : **maraîchage** (22 % des exploitations de cette spécialité sont bio), **viticulture** (14 %), **élevages de bovins lait** (11 %) et **élevages de poules pondeuses** (30 %). Ensemble, elles concentrent 42 % des exploitations entièrement engagées en agriculture biologique au sein de la population étudiée.

Répartition des exploitations selon les filières et les modes de production



Lecture : En 2020, 30,5 % des exploitations conventionnelles ont une production brute standard (PBS) moyenne inférieure à 100 000 euros, contre 40,7 % pour les exploitations totalement engagées en agriculture biologique.

Champ : France métropolitaine, exploitations au régime fiscal des bénéfices réels agricoles (BRA), hors exploitations en cours de conversion au bio et exploitations mixtes (bio et conventionnel).

Source : Agreste, recensement agricole 2020 - AGRFIN 2020.



Maraîchage de plein air : des résultats économiques à l'hectare en agriculture biologique supérieurs à ceux du conventionnel

En 2020, les exploitations maraîchères de plein air conduites en conventionnel présentent des surfaces supérieures en moyenne de 63 % à celles en mode biologique (32,8 ha contre 20,1 ha). La production par hectare des exploitations maraîchères de plein air conduites en conventionnel s'élève à 13 650 euros, contre

15 170 euros en agriculture biologique. Leur **EBE par hectare est en moyenne inférieur de 250 € à celui des maraîchers bio**. L'**EBE moyen par ETP** non salariés des exploitations de production maraîchère de plein air s'élève à 85 860 euros en conventionnel, contre 58 330 euros en mode de production biologique.  p. 39



Des élevages de bovins lait biologiques moins intensifs permettant de dégager de meilleurs résultats par vache laitière

En 2020, les exploitations conventionnelles élèvent en moyenne 77 vaches laitières, soit 11 de plus qu'en élevages AB. Les élevages spécialisés en **production biologique de lait de vache** présentent une productivité moyenne par animal plus faible, en valeur, inférieure de 13 % à celle des élevages conventionnels. Cet écart s'explique principalement par des différences dans les rations alimentaires et le choix de races souvent plus résistantes aux maladies et mieux

adaptées aux milieux naturels mais moins productives en lait. L'**EBE des producteurs de lait biologique est en revanche supérieur de 210 euros en moyenne par animal**. L'EBE par ETP non salarié des producteurs de lait bio est de 62 290 euros et de 61 820 euros en conventionnel. **La rentabilité économique est également bien supérieure en production de lait biologique** (45 % contre 37 % au lait conventionnel).  p. 40



Des élevages biologiques de poules pondeuses moins intensifs et économiquement plus performants

Les **tailles d'élevage en conventionnel et en biologique sont très différentes** : alors que les premiers concentrent en moyenne 33 025 poules pondeuses, les structures AB n'en comptent en moyenne que 9 660, soit 3,5 fois moins. **Les résultats économiques des élevages de poules pondeuses totalement engagés en agriculture biologique sont supérieurs, grâce notamment à un prix de vente des œufs supérieur de près de 70 % en 2020 et**

deux fois plus de subventions par tête (1,3 euro contre 0,6 euro). **Les résultats économiques par exploitant sont plus élevés dans les exploitations conventionnelles** : 134 660 euros par ETP non salarié en conventionnel et 75 090 euros en bio. Cependant, la rentabilité économique comparée entre les deux modes de production confirme les meilleurs résultats obtenus par les filières biologiques : 37 %, contre 27 % pour celles en conventionnel.  p. 41



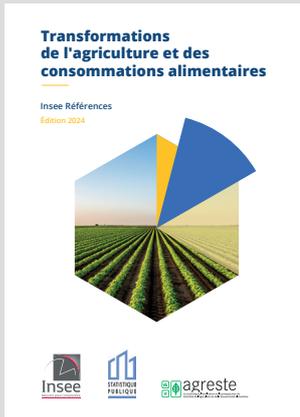
Une valorisation plus élevée du vin en agriculture biologique

La **surface moyenne en vignes s'élève à 25 hectares en viticulture bio ; elle est inférieure de 6 hectares à celle de la viticulture conventionnelle**. Les viticulteurs en agriculture biologique génèrent en 2020 **une production moyenne, hors subventions, de 19 260 euros par hectare, soit 49 % de plus qu'en conventionnel**, notamment grâce à des prix de vente supérieurs (d'environ 45 % en moyenne par bouteille en 2020). Cette meilleure valorisation permet d'obtenir un **EBE de 4 800 euros par hectare, contre 4 050 euros par ha pour les viticulteurs conventionnels**. Le différentiel observé est accentué par un niveau de subvention à l'hectare supérieur en viticulture biologique (508 euros, contre 355 euros en agriculture conventionnelle). **L'EBE moyen par ETP non salarié atteint 114 530 euros en conventionnel, contre 102 540 euros en AB**. Le différentiel en EBE par hectare en faveur du

bio se confirme au fur et à mesure que croît la taille de l'exploitation. Ce constat pousse à l'agrandissement et à l'endettement des structures viticoles totalement converties à la production biologique. La filière viticole est la seule pour laquelle les exploitations engagées en agriculture biologique affichent en moyenne un patrimoine plus élevé que celui de leurs homologues en agriculture conventionnelle. **Le niveau de capitaux propres moyen nettement supérieur dans les exploitations viticoles biologiques (de 18 %) et un EBE moyen légèrement inférieur conduit à une rentabilité économique plus élevée des exploitations viticoles conventionnelles** (17 % contre 14 %). Cela s'accompagne d'un niveau d'endettement bien plus marqué en viticulture AB (64 % de dettes parmi l'ensemble du passif de l'exploitation, contre 57 % en conventionnel).  p. 42

Entre 2009 et 2019, la part du budget alimentaire des ménages consacrée aux produits carnés recule

FICHE PRESSE • Février 2024



En France métropolitaine, les **dépenses alimentaires** par ménage pour la consommation au domicile **augmentent de 10 % entre 2009 et 2019**. Leur répartition par famille d'aliments évolue peu. Les dépenses de **produits carnés**, notamment de viande de boucherie, **diminuent**, mais elles **demeurent le premier poste** de dépenses alimentaires (23 %) devant les produits laitiers (15 %) et les pains et céréales (10 %).

En moyenne, les **ménages ont reporté une partie de leur budget consacré aux protéines animales vers les fruits** et, dans une moindre mesure, vers les **légumes**. Pour les ménages aisés, l'augmentation du poste « fruits et légumes » correspond à une augmentation des quantités achetées alors que, pour les ménages modestes, elle est bien plus modérée et reflète plutôt l'augmentation des prix.

Les ménages les plus aisés sont ceux qui enregistrent la plus forte hausse de la part consacrée aux fruits exotiques et agrumes. Les ménages modestes ont tendance à acheter moins de fruits et reportent une partie de leur budget vers des achats de « pains et céréales ».

 p. 44

Définitions et méthode

La **part du budget « pains et céréales »** est **fortement minorée** dans cette étude : les dépenses sont mesurées hors boulangerie. Elles ne prennent donc en compte que les produits vendus en grandes et moyennes surfaces (GMS) dans les rayons épicerie et surgelés. Cette catégorie contient également les produits à base de céréales (pâtes, farine, gâteaux...).

Panel consommateur Kantar Worldpanel : l'étude s'appuie sur les données d'un panel représentatif de la population française qui enregistre les achats, pour leur consommation à leur domicile principal, de produits de grande consommation avec et sans code-barres en **circuits généralistes** (hypermarchés, supermarchés, hard-discount, on-line...) ou en **circuits spécialisés** (commerces traditionnels (hors boulangeries et pâtisseries), marchés et foires...). Les **ménages sont classés en quatre sous-groupes** en fonction de leur niveau de revenus mensuels bruts et de leur nombre d'unités de consommation. Les ménages dits « **aisés** » représentent 15 % des ménages français, les ménages aux revenus « **moyens supérieurs** » 30 %, les ménages aux revenus « **moyens inférieurs** » 40 % et les ménages aux revenus « **modestes** » 15 %. Ménages aux revenus « moyens inférieurs » et « moyens supérieurs » constituent les ménages aux « **revenus intermédiaires** ».

Les **années de référence** retenues dans cette étude sont des moyennes triennales calculées de 2008 à 2010 pour l'année de référence 2009 et de 2018 à 2020 pour l'année de référence 2019.

Le **nombre d'unité de consommation du ménage** est défini selon un système de pondération en fonction de la composition du foyer, en termes de nombre de personnes et de leur âge.



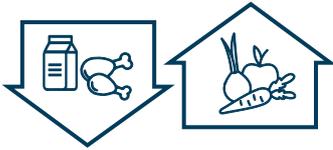
Les protéines animales restent le premier poste de dépenses alimentaires des ménages

Entre 2009 et 2019, les **dépenses** annuelles moyennes des ménages pour **leur consommation alimentaire** au domicile principal, hors boulangerie, **augmentent de 10 %** tous circuits de distribution confondus (notamment circuits généralistes,

commerces traditionnels (hors boulangeries et pâtisseries), marchés et courses en ligne). La répartition des dépenses des ménages en produits alimentaires par grands postes **a peu évolué** en dix ans.

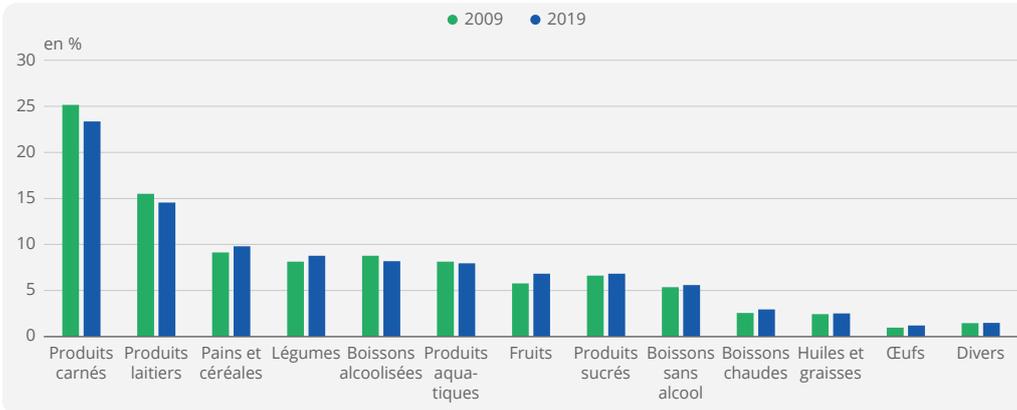


En 2019, **les produits carnés demeurent ainsi le principal poste de dépenses**. Les ménages français y consacrent le quart de leur budget alimentaire devant les **produits laitiers** et les produits du rayon « **pains et céréales** ».



Toutefois, entre 2009 et 2019, la **part consacrée aux produits carnés** dans le budget alimentaire des ménages français **diminue** de 1,8 point, et celle destinée aux protéines animales en général (viande, lait, fromages et produits aquatiques) de 2,9 points **en partie au profit de celle consacrée aux fruits et légumes**.

Composition du budget alimentaire des ménages par famille de produits



Note : L'année 2009 correspond à une moyenne triennale de 2008 à 2010, l'année 2019 à une moyenne triennale de 2018 à 2020.

Lecture : Entre 2009 et 2019, la part du budget des ménages consacrée aux dépenses en viande a baissé de 1,8 point, passant de 25,2 % à 23,4 %.

Champ : France métropolitaine.

Source : Kantar Worldpanel, calculs FranceAgriMer.

En 2019, la structure du budget alimentaire des ménages **diffère selon les revenus**. La composition du panier alimentaire des **ménages « modestes »** se distingue de la moyenne principalement par une part nettement plus élevée (+ 2,8 points) consacrée aux « **pains et céréales** » (hors boulangerie) **au détriment des fruits et légumes** dont la part est nettement inférieure à la moyenne nationale (-2,9 points). Entre 2009 et 2019, la part du budget

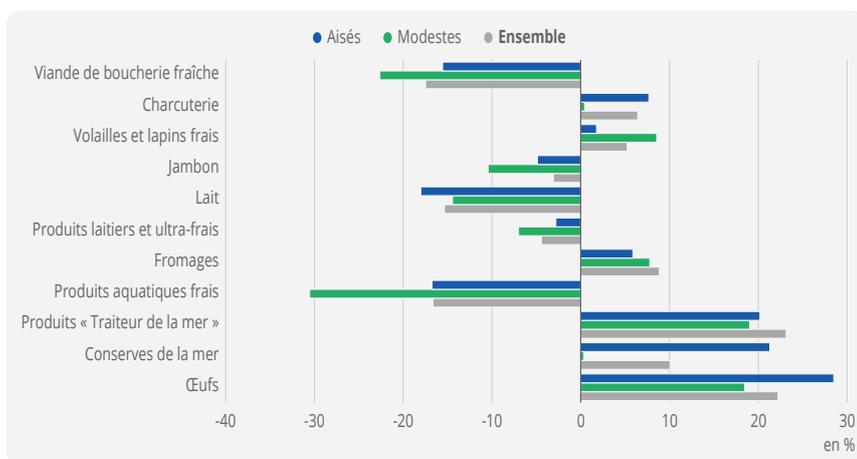
consacrée aux « **pains et céréales** » (hors boulangerie) augmente fortement dans le budget alimentaire des ménages modestes (+ 1,6 point) alors qu'elle est stable pour les ménages « **aisés** ». La part du budget alimentaire des ménages « **aisés** » consacrée aux achats des fruits et légumes gagne 3 points et se situe à 19 % en 2019.

p. 44



Les quantités de viande achetées par les ménages diminuent nettement

Évolution des quantités achetées en protéines animales entre 2009 et 2019 selon la famille de produits et le revenu du ménage



Note : L'année 2009 correspond à une moyenne triennale de 2008 à 2010, l'année 2019 à une moyenne triennale de 2018 à 2020.

Lecture : Entre 2009 et 2019, les quantités de viande de boucherie achetées par l'ensemble des ménages modestes ont baissé de 23 %.

Champ : France métropolitaine.

Source : Kantar Worldpanel, calculs FranceAgriMer.

Au cours de la décennie 2009-2019, ce sont les volumes de viande de boucherie qui diminuent le plus fortement.

Malgré le recul global des quantités de viande achetées, les sommes dépensées progressent de 10 % du fait de l'augmentation des prix moyens d'achat, entre 15 % et 20 % selon les types de viande.

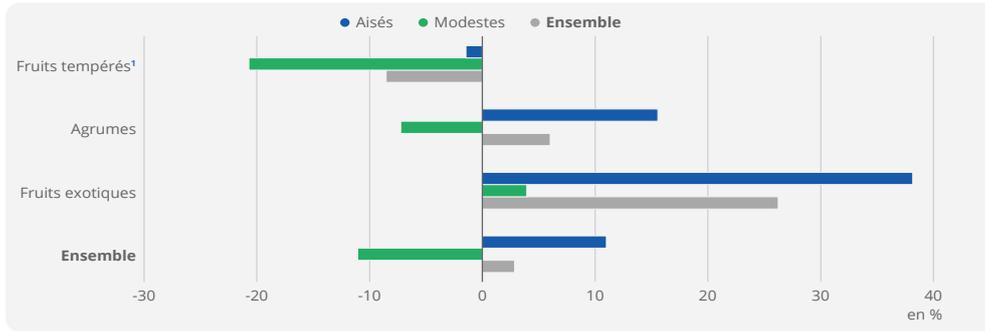
Au-delà de la baisse globale des achats de produits carnés entre 2009 et 2019, les ménages français **privilégient davantage, pour leurs apports en protéines, les œufs, la charcuterie, les volailles, les fromages, ou encore les produits « traiteur de la mer » et les conserves de la mer.** En particulier, **le volume d'œufs achetés augmente fortement, pour toutes les catégories de ménages.** Cette source de protéines, moins chère, est achetée par la quasi-totalité des ménages français (97 %).

p. 47



Les ménages aisés consomment de plus en plus de fruits et légumes

Évolution des quantités de fruits frais achetées par type de fruits et revenu du ménage entre 2009 et 2019



¹ Les fruits tempérés comprennent entre autres les pommes, les poires, les kiwis, les fraises, les cerises, les prunes.

Note : L'année 2009 correspond à une moyenne triennale de 2008 à 2010, l'année 2019 à une moyenne triennale de 2018 à 2020.

Lecture : Entre 2009 et 2019, les quantités de fruits frais achetées par les ménages modestes ont baissé de 11 %.

Champ : France métropolitaine.

Source : Kantar Worldpanel, calculs FranceAgriMer.

L'augmentation de la part du budget alimentaire consacrée aux « fruits et légumes » s'explique pour les ménages aisés par une augmentation des quantités achetées alors que, pour les ménages modestes, elle est bien plus modérée et reflète surtout l'augmentation des prix. La part croissante du budget consacrée aux « fruits et légumes » concerne surtout les fruits (composés à 84% en valeur de fruits frais).

Avec une assiette plus végétale, les ménages aisés augmentent surtout leurs quantités achetées de fruits frais exotiques et d'agrumes. Les ménages aux revenus intermédiaires achètent aussi davantage de fruits exotiques. Pour leur part, les ménages modestes diminuent particulièrement leurs quantités achetées de fruits frais tempérés (-21 %). En valeur, les dépenses en fruits frais s'accroissent avec la hausse des prix au cours de la période.

p. 49



Une part de plus en plus grande du budget alimentaire des ménages modestes est affectée au rayon « pains et céréales »

La part du budget alimentaire consacrée aux « pains et céréales » (hors boulangerie) augmente entre 2009 et 2019, notamment chez les ménages modestes (+1,6 point). Les volumes de ventes de gâteaux secs et de pâtisseries sont ceux qui progressent le plus

au sein du rayon « pains et céréales » : + 40 % en 10 ans pour les gâteaux secs qui représentent le principal poste de dépenses (22 %) du rayon.

p. 50



Pour les boissons, les évolutions varient fortement selon le niveau de revenu

Entre 2009 et 2019, les dépenses des ménages français en boissons augmentent. Toutefois, des disparités existent en volume selon les catégories de revenus des ménages, mais aussi selon les types de boissons (alcoolisées, chaudes ou froides). En dix ans, la part du budget alimentaire consacrée à l'achat de boissons alcoolisées recule. Elles représentent 6,4% du budget alimentaire des ménages modestes en 2019, contre 9 % pour les ménages aisés. Cependant, en volume, ces achats augmentent depuis 2009 avec la très forte croissance des

ventes de bière (+30 %), particulièrement marquée parmi les catégories intermédiaires. Dans le rayon des boissons chaudes, le café représente à lui seul 71 % des ventes en valeur en 2019, loin devant le thé (9 %), le cacao (6 %) et les autres produits tels que la chicorée ou les infusions. Entre 2009 et 2019, alors que les quantités de café achetées progressent de 4 % en France, celles de cacao reculent de 20 %. La part consacrée aux achats de boissons froides sans alcool dans le budget alimentaire des Français (5,6 %) a peu évolué.

p. 51

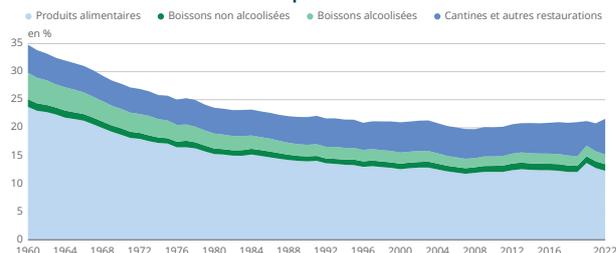


Un cinquième de l'ensemble des dépenses des ménages est consacré à l'alimentation depuis la fin des années 1990

La part de l'alimentation (y compris hors domicile) dans les dépenses de consommation des ménages en France s'est réduite, passant de 35 % en 1960 à 21 % environ à la fin des années 1990, pour rester approximativement à ce niveau ensuite. Dans un contexte de forte inflation, elle est remontée à 22 % en 2022, niveau qu'elle n'avait pas connu depuis 1993.

p. 46

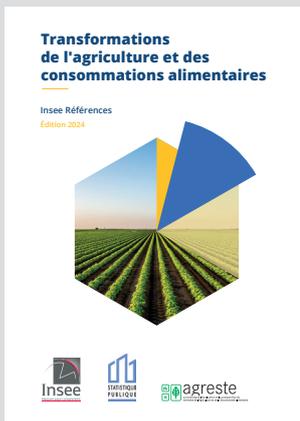
Part de l'alimentation dans les dépenses de consommation de 1960 à 2022



Lecture : Entre 1960, la part de l'alimentation dans les dépenses de consommation des ménages en France est de 34,8 %.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.



Les **écosystèmes agricoles rendent de nombreux services aux agriculteurs et à la société**. Les services de **fourniture d'azote et d'eau aux cultures** par ces écosystèmes contribuent ainsi à hauteur de 50 % à la valeur économique de la production agricole des grandes cultures (céréales, oléagineux, betterave à sucre...). Les écosystèmes agricoles contribuent également à **stocker environ 47 % du stock total de carbone des sols français**.

Cependant, les activités agricoles **fragilisent aussi ces écosystèmes**. L'agriculture est le premier émetteur **d'ammoniac dans l'air et les intrants agricoles polluent les eaux et les sols** : +6 % de nitrate dans les cours d'eau de métropole entre 2000 et 2020. La contamination des milieux par les polluants d'origine agricole persiste au détriment de la faune et de la flore. **La population des « auxiliaires de culture »**, comme les pollinisateurs, **se réduit**. La **mécanisation a supprimé 70 % du linéaire des haies bocagères** depuis 1950, ce qui porte préjudice à la biodiversité. Depuis 1990, la surface des prairies a diminué de 11 %, et 36 % de la **population d'oiseaux** des milieux agricoles a disparu.

Pollutions, restrictions d'eau et risques climatiques causent à leur tour des pertes de rendement agricole. Conscients des enjeux, les agriculteurs s'engagent de plus en plus vers des **pratiques agricoles plus soucieuses** de l'environnement : 36 000 exploitations sont certifiées à Haute Valeur Environnementale au 1er janvier 2023 et plus de 60 000 exploitations sont engagées en agriculture biologique, un nombre multiplié par 2,5 en 10 ans.

 p. 57

Définitions :

Le terme **écosystème agricole** est employé pour désigner le compartiment biophysique support de la production agricole. Il est inscrit dans une matrice paysagère et, au sein de celle-ci, est en interaction avec d'autres écosystèmes (par exemple forestiers, aquatiques).

L'**indice de pressions toxiques cumulées (IPTC)** est, pour un prélèvement d'eau, la somme des quotients « concentration / valeur toxique de référence » de chaque pesticide présent en mélange. L'indice est dit « élevé » quand il dépasse 1, la survenue d'effets néfastes sur l'environnement étant alors hautement probable ou possible. En raison du nombre limité de pesticides pris en compte, l'indice sous-estime la pression toxique qui s'exerce réellement sur les organismes.

Un **auxiliaire de culture** est un organisme utile aux plantes cultivées, soit en tant que prédateur ou parasite des bioagresseurs des cultures, soit en tant que pollinisateur indispensable à la fécondation de nombreuses espèces.

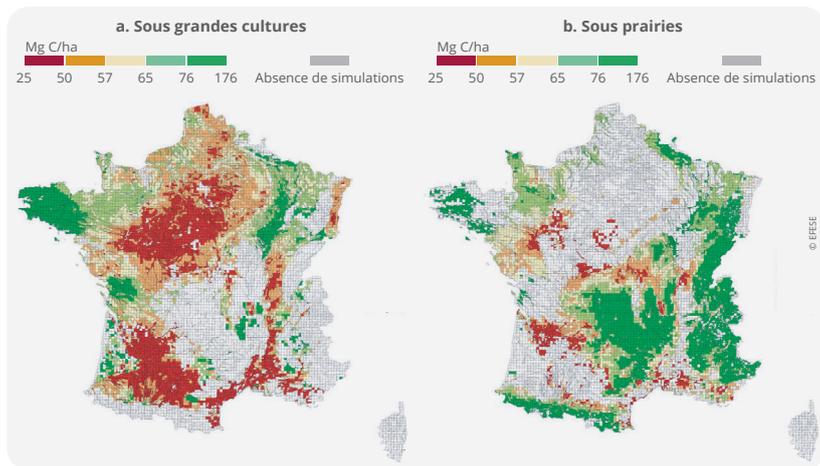


Les écosystèmes agricoles rendent des services écosystémiques d'apport en eau et en azote et de stockage de CO₂

La moitié de la valeur annuelle moyenne de la production agricole en grandes cultures peut être imputée aux deux services de fourniture en azote et de fourniture d'eau aux cultures par les écosystèmes agricoles. **Toutefois, cette part est très variable selon les cultures** et parfois au sein d'une même culture. Ces services varient également fortement dans l'espace.

Le **stockage de carbone** dans les 30 premiers centimètres de sol est en moyenne de 58,6 tonnes de C/ha dans les zones de grandes cultures, et de 75,9 tonnes de C/ha dans les zones de prairie. Considérant les surfaces totales de grandes cultures et de prairies, cela représente **un stock total de 1,75 milliard de tonnes de carbone, soit 47 % du stock total des sols français**.

Le service écosystémique de stockage du carbone évalué à l'échelle métropolitaine



Les stocks les **plus élevés** sont observés dans les **zones d'altitude** (Alpes, Pyrénées, Massif central, Jura, Vosges) **ou de prairie** (Bretagne, Basse-Normandie), et les **plus faibles** dans les **zones de plaine et de grandes cultures** (Bassin parisien, Bassin aquitain, Couloir rhodanien, Alsace).

[p. 57](#)

Note : Stock de carbone du sol sur l'horizon 0-0,3 m, en Mg (ou tonnes) C par ha sous grandes cultures pour les systèmes de cultures « actuels » (figure a) et sous prairies (prairies permanentes et prairies temporaires de plus de 3 ans) pour les systèmes de prairies « actuels » (figure b). Les cartes sont extraites de [Tibi, Therond, 2017].

Lecture : On observe un effet combiné du pédoclimat et du mode d'occupation du sol sur les stocks de carbone.

Champ : France métropolitaine, grandes cultures et prairies.

Source : Adapté d'EFESE-écosystèmes agricoles.



Les pollutions agricoles dans l'air, les eaux et les sols

Dans l'**air**, l'agriculture est le premier émetteur d'ammoniac (NH_3 , 94 %) via l'épandage d'engrais et d'amendements et la gestion des déjections bovines. La gestion du fumier, la fermentation des fourrages et le cycle de vie naturel des plantes font également d'elle un des principaux émetteurs de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM, 36 %).

Une partie des effluents agricoles, des engrais et des pesticides rejoint les **cours d'eau, les lacs et les nappes phréatiques** par ruissellement ou infiltration. La concentration moyenne en nitrate des cours d'eau de France métropolitaine est en hausse de 6 % entre 2000 et 2020. Depuis 2008, l'indice des pressions toxiques cumulées (IPTC) dans les cours d'eau et plans d'eau reste ainsi à un niveau élevé dans la moitié des stations de surveillance de métropole, avec des situations en 2018-2020 plus dégradées au nord qu'au sud.

De nombreux **herbicides et fongicides**, et plus rarement des insecticides ou acaricides, ont été **détectés** dans le cadre d'une campagne de mesure conduite en France et portant sur la partie supérieure de **47 sols en majorité cultivés**.

[p. 61](#)



La population des auxiliaires de culture se réduit

La contamination généralisée de l'environnement par de nombreux polluants a des incidences sur les organismes vivants. **L'apport d'effluents agricoles** favorise l'asphyxie des milieux aquatiques et **participe à l'érosion de la biodiversité** dans ces écosystèmes. **L'abondance et le nombre d'espèces**

d'insectes, dont les pollinisateurs, chutent. Leur déclin s'explique en grande partie par l'usage des pesticides et le changement de pratiques agricoles (abandon de l'élevage extensif, intensification de l'exploitation des milieux).

[p. 63](#)



La mécanisation a supprimé 70 % du linéaire des haies bocagères depuis 1950

Le **linéaire de haies bocagères a diminué de 70 % depuis 1950** pour faciliter la circulation d'engins agricoles de plus en plus imposants à partir du remembrement agricole opéré dans les années 1960-1970. Réservoirs de biodiversité, les haies permettent aux sols de constituer des réserves hydriques via leur système racinaire, protègent les cultures du vent, offrent du fourrage aux animaux d'élevage en période de sécheresse et les abritent contre les intempéries ou les fortes chaleurs.

Les bandes herbeuses qui les bordent maintiennent sur les terres agricoles les pollinisateurs et les prédateurs utiles aux cultures. Leur rôle dans la régulation du climat a un effet bénéfique sur les rendements, récemment estimé supérieur de 12 % à celui d'une parcelle dépourvue de haies. Sur la période récente, les linéaires de haies ont continué de se réduire (-6 % entre 2017 et 2021), mais les campagnes de réimplantation ont permis de replanter 7 000 km linéaires de haies par an depuis 2020.

[p. 64](#)

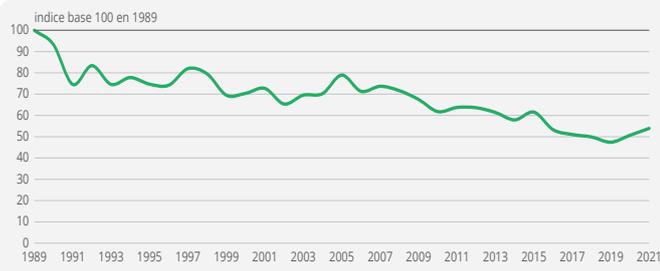


36 % de la population d'oiseaux des milieux agricoles ont disparu depuis 1990

Lorsque leur gestion alterne les cycles de fauchage raisonné et de pâture, les prairies constituent l'habitat essentiel pour de nombreuses espèces, de l'insecte au micromammifère en passant par les oiseaux. Depuis 1990, sur le territoire métropolitain, **près de 16 000 km² de prairies ont disparu**, soit une perte de plus de 11 %.

p. 64

Évolution de l'abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes de milieux agricoles depuis 1989



En France métropolitaine, sur la période 1989-2021, l'**abondance des populations d'oiseaux spécialistes a décliné de 24 %** en tendance, alors qu'elle a augmenté de 19 % pour les oiseaux généralistes. Les espèces des milieux agricoles sont celles qui ont vu leur abondance le plus fortement baisser (-36 %), traduisant une uniformisation des communautés d'oiseaux vers des compositions d'oiseaux peu spécialisées dans tous les milieux.

Lecture : L'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes de milieux agricoles en France métropolitaine est de 54 en 2021, alors qu'il était de 100 en 1989.

Champ : France métropolitaine.

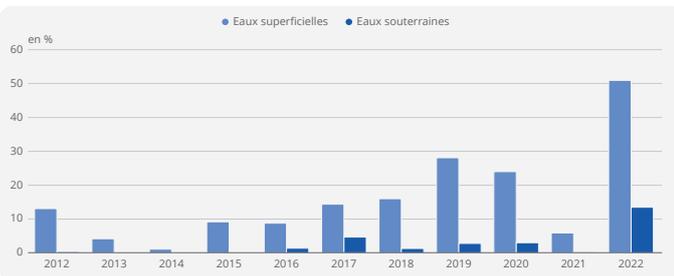
Source : Programme STOC de Vigie Nature ; traitements : CESCO – Patrinat (OFB-CNRS-MNHN), janvier 2023.



La dégradation générale de l'environnement a, à son tour, des incidences directes sur le secteur agricole

Le secteur agricole subit les effets négatifs de la **présence de certains polluants dans l'atmosphère**. Les oxydes d'azote, rejetés majoritairement par le transport routier et l'industrie, peuvent ainsi occasionner des pertes de rendements en endommageant les cultures, ou en favorisant indirectement la formation d'ozone (qui perturbe notamment la photosynthèse des végétaux). Ces **pertes de rendement**, bien qu'en diminution depuis 1990, ont été estimées en 2010 à 15 % pour le blé tendre, 11 % pour les pommes de terre et 2 % pour les tomates de plein champ par rapport à une production idéale sans impact de l'ozone.

Part du territoire métropolitain concerné par des mesures de restriction des usages de l'eau de niveau de crise, de 2017 à 2022



Les restrictions d'usage de l'eau, prises essentiellement en période estivale pour gérer les risques de pénurie et préserver les utilisations prioritaires (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité), peuvent également contraindre l'agriculture. **Depuis 2017, les restrictions se sont intensifiées** dans un contexte d'augmentation des températures et de fréquence accrue des sécheresses.

p. 65

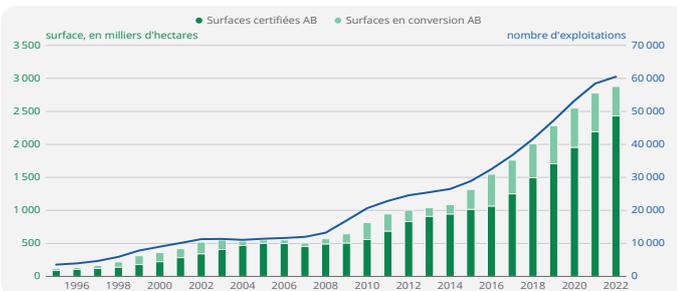
Champ : France métropolitaine.

Source : Propluvia, ministère de la Transition écologique et ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; traitements : SDES, 2023.



Conscients des enjeux, les agriculteurs s'engagent de plus en plus vers des pratiques agricoles plus soucieuses de l'environnement

Surfaces agricoles et nombre d'exploitations en agriculture biologique de 1995 à 2022



Champ : France. **Source :** Agence Bio.

Mise en place en 2012, la **certification Haute Valeur Environnementale** concerne un peu plus de 36 000 exploitations au 1er janvier 2023, dont près des deux tiers en filière viticole. Par ailleurs, fin 2022, plus de 60 000 exploitations françaises sont engagées en agriculture biologique, un nombre **multiplié par 2,5 en dix ans**.

Sous l'impulsion de la réglementation européenne, les surplus azotés ont diminué. Dans le même temps, les ventes de phosphore ont été divisées par quatre entre les années 1970 et 2020.

Si les ventes de produits phytopharmaceutiques demeurent à des niveaux élevés, celles des substances actives qui n'entrent pas dans les usages de l'agriculture biologique ou dans le cadre du bio-contrôle ont toutefois diminué. Par ailleurs, la part des ventes de substances actives classées « cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques » par rapport au total des ventes de produits phytopharmaceutiques est passée de 27 % à 11 % entre 2009 et 2021.

p. 67